



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
COMTÉ DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil provisoire de la nouvelle municipalité de Crabtree tenue le 6 janvier 1997 au 132, 12^e rue à Crabtree, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
Daniel Leblanc

Jacques Éthier
France Froment

Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry

André Picard
Gilles Coderre

R 001-97

Mur de soutènement près du pont de la 8^e rue - offre de services

Attendu que le mur de soutènement près du pont de la 8^e rue (sous la responsabilité de Papiers Scott Ltée), ainsi que l'émissaire pluvial (sous la responsabilité de la municipalité), sont en très mauvais état;

Attendu que des discussions ont déjà été entreprises avec des représentants de Papiers Scott Ltée et la firme d'ingénieurs conseils Saint-Louis et Associés pour voir à la réparation conjointe de ce mur de soutènement et de l'émissaire pluvial;

Attendu que la firme Saint-Louis et Associés a déposé une offre de services à cet effet pour un montant de:

1 200 \$ (part de la municipalité pour l'émissaire pluvial;)

3 900 \$ (part de Papiers Scott Ltée pour le mur de soutènement);

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Coderre, et unanimement résolu de retenir les services de Saint-Louis et Associés pour la préparation d'une étude comprenant le relevé topographique, un croquis préliminaire et une estimation du coût de la solution proposée, le tout, conditionnellement à ce que Papiers Scott Ltée accepte également de participer à l'étude.

ADOPTÉ

R 002-97

Nomination du Directeur du service des incendies

Attendu que Monsieur Michel Labossière a démissionné de son poste de directeur du service des incendies en date du 18 octobre 1996;

Attendu que Monsieur Sébastien Toustou assure actuellement l'intérim au poste de directeur du service des incendies;

Attendu qu'un comité de sélection a été formé pour analyser les candidatures reçues des membres du service des incendies déjà en poste;



No de résolution
ou annotation

Attendu que seulement une candidature a été déposée à la municipalité, soit celle de Monsieur Martin Saint-Jean;

Attendu que Monsieur Saint-Jean a été reçu en entrevue et qu'il répond adéquatement aux exigences de la tâche;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par France Froment, et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Saint-Jean, Directeur du service des incendies de Crabtree.

ADOPTÉ

R 003-97

Refinancement d'emprunt

Il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. pour son emprunt de 1 025 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 90-207, au prix de 98.209, et échéant en série 5 ans comme suit:

44 000 \$	3,5%	14 janvier 1998
46 700 \$	4,25%	14 janvier 1999
49 500 \$	5%	14 janvier 2000
52 400 \$	5,25%	14 janvier 2001
832 400 \$	5,75%	14 janvier 2002

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

R 004-97

Refinancement d'emprunt

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 025 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 90-207;

Attendu qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets seront datés du 14 janvier 1997;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi annuellement;



No de résolution
ou annotation

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 44 000 \$
2. 46 700.\$
3. 49 500 \$
4. 52 400 \$
5. 55 600 \$

5. 776 800\$

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme:

- 5 ans (à compter du 14 janvier 1997); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 90-207, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

R 005-97

Utilisation du surplus réservé de l'aréna pour le refinancement de l'emprunt

Attendu que la municipalité doit procéder au refinancement de l'emprunt décrété par le règlement 90-207 pour un montant de 1 025 000 \$;

Attendu que la municipalité devra assumer des frais pour l'émission du billet émis par Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry et unanimement résolu d'utiliser le surplus réservé de l'aréna pour défrayer les coûts reliés à l'émission du billet de 1 025 000 \$ pour le refinancement de l'emprunt décrété en vertu du règlement 90-207.

ADOPTÉ

R 006-97

Acceptation de la démission de Chantale Mercier

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Madame Chantale Mercier à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité;

Sur proposition de Jacques Éthier, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu d'accepter la démission de Madame Mercier.

ADOPTÉ

R 007-97

Frais de déplacement (kilométrage du personnel et des élus)

Attendu que les municipalité de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative depuis le 23 octobre 1996;

Attendu que les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree avaient des dispositions différentes



No de résolution
ou annotation

quant aux frais de déplacement accordés au personnel et aux élus(es) dans l'exercice de leurs fonctions;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer de nouvelles dispositions uniformes pour l'ensemble de la nouvelle municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jacques Éthier, appuyé par Gilles Coderre, et unanimement résolu de fixer à .30 \$ le kilomètre l'indemnité à verser au personnel et aux élus(es) municipaux lors de leurs déplacements. De ne pas tenir compte de l'article 2 du règlement 151 de l'ancienne municipalité de Crabtree qui sera abrogé ultérieurement.

ADOPTÉ

R 008-96

Offre de services pour les assurances générales

Le Conseil prend connaissance d'une offre de services de Gestarisques Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la municipalité;

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de mandater la firme Gestarisques Inc. pour mettre à jour notre cahier des charges pour les assurances générales de la municipalité et demander des soumissions sur invitation aux courtiers suivants:

- Les Assurances Poitras Larue Rondeau Inc.
- Les Assurances Raymond Malo Inc.
- Les Assurances Antonio Barrette
- Les Assurances Lemieux Ryan

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à la firme Gestarisques Inc. pour un montant de 1 400 \$ et comprenant l'analyse des besoins, la préparation du cahier des charges, l'envoi aux soumissionnaires invités, l'ouverture des soumissions, l'analyse des soumissions et la recommandation ainsi que la vérification des polices et le service par téléphone durant la période de police

ADOPTÉ

R 009-97

Adoption d'une liste de comptes de l'ancienne municipalité de Crabtree

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que la liste de comptes au montant de 45 934.25 \$ soit adoptée et que ceux-ci soient payés.

ADOPTÉ

R 010-97

Certificat de crédit disponible

La secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de 9 488.69 \$ au compte courant de la municipalité.

Un certificat de disponibilité de crédit est émis au montant de 9 488.69 \$ pour la liste des comptes présentée.



No de résolution
ou annotation

Adoption d'une liste de comptes pour l'ancienne
municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree

Suite à l'émission des certificats de disponibilité de crédits par la secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree, celle-ci soumet la liste des chèques numéros 4799 à 4816 inclusivement (qui fait partie du présent procès-verbal comme si au long récitée) qu'elle a émis en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver;

En conséquence, sur proposition de Jacques Éthier, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu que le paiement des comptes soumis soit autorisé pour un montant de 9 488.69 \$

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:20 heures.

Denis Laporte, Maire

Sylvie Malo, sec.-trés.